

AVIS.

Comme nous l'avons annoncé dans notre avant-dernier numéro, les primes ont été expédiées à tous nos agents. Les abonnés qui y ont droit pourront les réclamer.

Les abonnés des localités où nous n'avons pas d'agences encore recevront leurs primes par la poste.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 26 DECEMBRE 1872.

ERRATA.

Il s'est glissé plusieurs fautes typographiques dans la biographie de M. le juge Mondelet par "un ancien."

Les principales sont les suivantes :

Au lieu de 1810 c'est en 1819 qu'il termina ses études. Dans la seconde colonne de la première page au lieu de "Tiarbes" c'est Tarks qu'il faut lire. Un peu plus bas il faut lire qu'il termina sa cléricature chez son frère et non pas chez son père. Un peu plus bas encore on a mis l'année 1820 à la place de 1823 comme date à laquelle il commença sa carrière aux Trois-Rivières. A la troisième colonne de la 2ème page au lieu de : "il fut prié," il faut lire il fut privé de se rendre à Québec par suite de la mort d'un de ses enfants. Au milieu de la 2ème colonne de la 3ème page on a mis "Could pour would you not be disposed."

ÇA ET LÀ.

UNE MERVEILLE

M. Freer a trouvé moyen de varier la combinaison de portes qui distingue le bureau de poste de Montréal. Il a beau faire, il s'aperçoit qu'il faut toujours qu'on entre du dehors par une de ses portes, et que l'air en profite, lui aussi, pour entrer. Cependant son esprit ingénieux ne se décourage pas et nous ne savons si, un bon jour, il ne trouvera pas le secret qu'il cherche. Mais, alors, il sera dangereux de s'aventurer dans ce nouveau labyrinthe sans un fil conducteur. Déjà, on annonce que des gens se sont égarés et qu'à huit heures du matin, la semaine dernière, une femme y a trouvé son mari qui cherchait son chemin depuis la veille.

MANUEL DE STE. ANNE.

C'est un autre charmant petit livre de piété que MM. Beauchemin et Valois viennent de publier. Il est destiné spécialement aux dames de la congrégation de St. Anne, mais tous ceux qui le verront voudront l'acheter. Il est rempli d'excellentes prières et de notes très intéressantes sur la Ste. Vierge, Ste. Anne et St. Joseph.

OUVRONS LES YEUX.

On lit dans le *Négociant Canadien* :

"N'est-il pas étrange que le Canada qui a la réputation de fournir les fourrures au monde, importe lui-même la plus grande partie de ses fourrures d'Europe? N'est-il pas étonnant qu'on achète en Europe les fourrures à meilleur marché qu'en Canada? Ne vaudrait-il pas mieux faire venir des ouvriers d'Europe qui prépareraient les fourrures ici que de les envoyer là pour les y faire préparer et les racheter après avoir accumulé frais sur frais. Notre manière d'agir n'est-elle pas une anomalie? Y aura-t-il quelque législateur qui s'occupera d'attirer l'attention du gouvernement sur ce fait lorsque la question de la révision du tarif viendra sur le tapis.

"Nous avons importé en fourrures manufacturées pour l'année expirée, le 30 juin 1871, pour la somme de \$216,058 et en articles non manufacturés pour une somme de \$137,491, et nous avons exporté pour une somme de \$291,898, de sorte qu'on importerait pour \$61,651 de plus que nous exportons. Cette somme ne représente-t-elle pas le profit, les frais de transport, de main d'œuvre, etc., que nous payons à l'Europe?"

Voilà un fait qui corrobore singulièrement ce que nous écrivions, l'année dernière, sur la question d'industrie. Ce serait incroyable, si ce n'était pas vrai. S'il est un produit sur lequel nous devrions faire de l'argent, c'est bien celui-là. Ce fait suffit pour donner une idée du reste, pour constater la pauvreté de notre industrie. Il ne fait pas honneur à nos hommes d'affaires et il démontre combien nous avons besoin de législateurs qui aient le courage et le patriotisme d'étudier cette question d'industrie, d'indiquer ce qui nous manque et ce qu'il nous faut. Triste état de choses! Pendant que les Canadiens émigrent pour aller travailler dans les manufactures étrangères, nous payons tous les ans aux manufacturiers et ouvriers d'Europe deux à trois cent mille piastres pour la préparation et la fabrication d'un produit qui devrait être l'une de nos principales industries. Deux à trois cent mille piastres par année! c'est à dire deux à trois millions depuis dix ans, quatre à six millions depuis vingt ans, etc., etc. Que de familles on aurait gardées dans le pays avec ces millions! Croit-on, si nos législateurs avaient imposé sur ces marchandises manufacturées à l'étranger un droit élevé pendant quelque temps, qu'on n'aurait pas trouvé les moyens de les fabriquer ici?

LE PROGRÈS.

On parle d'empêcher le chemin entre Berthier et Ste. Elizabeth, entre St. Lin et Terrebonne, et même de St. Lin à Ste.

Julienne, chef-lieu du comté de Montcalm. La *Gazette de Joliette* craignant que les améliorations ne détournent de Joliette le commerce et les affaires pour les diriger vers Berthier ou Terrebonne, demande que les citoyens de cette ville ne restent pas en arrière et qu'ils fassent des chemins, eux aussi.

C'est ainsi qu'une entreprise en produit une autre et que le progrès se fait. Honneur à ceux qui prennent l'initiative de ces améliorations! Nous voudrions qu'on fit connaître tous les hommes entreprenants qui travaillent en ce moment dans nos villages et nos campagnes au progrès du pays.

Mgr. Laflèche est parti pour Rome, à la demande de l'évêque de Montréal et d'un grand nombre de prêtres et de citoyens, pour faire valoir devant les autorités romaines le côté montréalais et tri-fluvien des questions religieuses que l'archevêque de Québec est allé y soumettre. Il a lancé, avant de partir, une circulaire dans laquelle il dit qu'il est bon que les questions qui occupent le clergé et les fidèles de ce pays soient discutées contradictoirement et à parties égales. Il ajoute qu'on a tort de se scandaliser comme on fait de la division des évêques sur ces questions, qui, n'étant pas dogmatiques, permettent la discussion et la divergence d'opinion.

L. O. DAVID.

NOS AGENTS.

Nous avons souvent parlé des succès de notre agent, M. Dumas, à la campagne. Nous aurions dû parler aussi de ceux de M. Edouard Dorion dans la ville de Montréal. Dans six rues du faubourg Québec où nous comptons déjà un bon nombre d'abonnés, il a pris dans l'espace de quelques jours, trois cents autres abonnés. Si nous devons des remerciements aux citoyens du faubourg Québec, nous en devons aussi à M. Dorion qui sait si bien comment répandre notre journal.

EMMA LAJEUNESSE.

L'impression produite à Paris par la grande cantatrice canadienne augmente au lieu de diminuer, comme on le verra par les extraits suivants de journaux français.

Le *Monde Illustré* dit :

Par la seule force de son talent, elle a déjà triomphé du danger des réclames maladroites dont on avait fait précéder ses débuts. Elle plait assez par elle-même sans qu'il soit besoin de lire son éloge à la quatrième page des journaux.

Et le succès qu'elle obtient ne pourra que grandir. Ses qualités ne sont pas, en effet, de celles qui s'imposent du premier coup. Mlle. Albani n'est point de l'espèce de ces cantatrices mécaniques sur lesquelles on cherche involontairement la signature de Vaucanson. Elle a une âme d'artiste vibrante et impressionnable, et elle possède l'art de communiquer son émotion à ceux qui l'écoutent. Vous verrez qu'il y aura des soirs où elle sera mal disposée; et ce que j'en dis là, c'est à la louange de sa nature sensitive. Les vrais artistes ont, seuls, de ces intermittences; les autres, une fois montés, vont toujours du même train.

Mlle. Albani avait déjà chanté *la Sannambule*; on nous l'a fait entendre l'autre soir dans *Lucie de Lamermoor*, où elle a réellement passionné le public. L'andante de son air d'entrée et le duo avec Asthon lui ont été très-favorables pour montrer ce qu'il y a de style et de science véritable dans sa manière de phraser. Elle a beaucoup plu aussi dans la scène de la folie qui, au premier abord, ne semblait point faite pour mettre ses qualités en relief. Il y a là trop de vocalises pour une voix plus habile au *cantabile* qu'aux traits d'agilité. Mais il faut reconnaître que le morceau a été ramené à son texte primitif par la cantatrice, qui en a supprimé les tours de force et d'adresse que la tradition y avait introduits.

Ce n'est point que Mlle. Albani soit sans défaut, et nous aurons peut-être plus d'une fois à lui chercher querelle de détail. Mais aujourd'hui, faites-nous grâce de notre critique et laissez-nous sous le charme.

LE PACIFIQUE CANADIEN.

Nous apprenons que les difficultés existantes entre les deux Compagnies rivales désirant se charger de cette entreprise, se sont enfin terminées par un arrangement en vertu duquel on prélèvera le capital nécessaire en Canada, et le bureau sera composé de treize membres, dont cinq pour Ontario, quatre pour Québec et un pour chacune des autres provinces. Le capital alloué dans chaque province sera réparti dans la même proportion et chaque directeur ne pourra être actionnaire pour plus de \$100,000.

D'après cet arrangement, la part de capital d'Ontario sera de \$3,800,000, celle de Québec de \$3,000,000 et celle des autres provinces de \$770,000 chacune. L'arrangement pourvoit à ce que l'entreprise ne puisse être contrôlée par des monopoleurs et déclare que les membres du parlement ne pourront pas faire partie du bureau de direction, qui sera composé d'hommes riches et ayant de l'expérience dans l'administration des chemins de fer.

Les messieurs dont les noms suivent doivent faire partie de la direction : MM. Innes, Hamilton; Shedden, Toronto; Walker, London; Traverse, Nouvelle-Ecosse; Burpee, Nouveau-Brunswick; Dr. Hamilton, Colombie; Sir Hugh Allan et M. Coursol, Québec. Aucun député ne sera directeur.—*Evènement.*

CHRONIQUE.

Nous détachons d'une chronique de M. H. D. B. le passage suivant :

L'argent est rare, le pain aussi, et le travail plus encore. Le pauvre en quête d'ouvrage, relottant de froid et de faim, attache des yeux avides sur les brillants équipages qui se pavent devant lui, et sa misère s'accroît de ce contraste.

Hier, devant la vitrine d'un de nos joailliers en renom, une jeune dame était arrêtée, rêvant sans doute à un bijou de grand prix, tandis qu'un enfant misérable lui tendait la main. A travers le nuage de cette belle inconnue s'échappaient de riches

boucles d'oreille, et dans les yeux pleins de convoitise du pauvre petit mendiant, je lus ma pensée que ces petites babioles auraient donné du pain à sa famille pour tout l'hiver. La dame s'éloigna en lui tendant un sou.

Donnez, mesdames, donnez beaucoup, partout où vous rencontrerez l'indigence; mais à quoi bon tout cela, il vous suffit de voir pour vous apitoyer: les yeux sont aussi un chemin du cœur, et vous, mesdames, le froid ne peut vous avoir endurcies.

Pauvre cœur, il a bien des assauts, bien des changements de température à essayer. De grands yeux noirs ont beau être aimables et pleins de sourires, ils passent et nous laissent seuls avec notre existence qui crie famine, et alors, plein d'angoisses, il faut essayer de sourire pour mériter l'aumône du riche.

Mais ce sourire est maladif, semblable aux rayons de notre soleil d'hiver, il est plein de larmes et de pleurs.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

Les journalistes canadiens ont l'intention de s'entendre pour faire payer leurs abonnés d'avance.

On parle aux Etats-Unis d'élever le salaire du président à \$50,000.

Horace Greeley est remplacé à la Tribune par M. Colfax, vice-président des Etats-Unis. Cela prouve quel cas on fait de la Presse aux Etats-Unis et comme on sait prendre les moyens pour faire et conserver la réputation d'un journal. Cela coûte cher, par exemple: \$20,000 de salaire par année, et une part dans la propriété. Tout de même c'est beau et honorable pour la presse de voir un homme comme M. Colfax laisser une position si élevée pour se faire journaliste.

On dit à Ottawa que l'Hon. M. Chauveau succèdera à Sir N. F. Belleau comme lieutenant-gouverneur de Québec, et que l'Hon. Jos. Howe deviendra lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

Une autre dépêche d'Ottawa annonce que toutes les compagnies de chemins de fer du Canada se sont entendues pour abolir le système des billets gratuits après le 1er janvier prochain.

Le sergent George Stewart, de l'Artillerie de la Puissance, dont la femme a donné le jour à trois enfants, il y a quelque temps, vient de recevoir en don trois louis sterling de Sa Majesté la Reine. Un louis par tête, ce n'est pas assez pour ce que ça coûte.

EMPOISONNEMENT SUPPOSÉ.—L'épouse d'un certain Trefflé Michaud, corroyeur, à St. Roch, dernièrement mourut victime d'une singulière maladie. Tout-à-coup elle tomba dans d'effroyables convulsions; ce qui fit croire au Dr. Gingras, médecin de la localité, mandé auprès d'elle, qu'elle indiquait un empoisonnement par la strychnine. Cette mort presque subite et si terrible, créa dans le canton un émoi considérable et devint le sujet de plus d'une conjecture. On procéda de suite à une enquête, mais cependant jusqu'aujourd'hui, l'origine de ce fait assez peu ordinaire est resté couvert d'un voile inécrispible. La semaine dernière, les autorités ordonnèrent l'arrestation de celui qu'on suppose auteur de l'empoisonnement, Trefflé Michaud, mari de cette infortunée.

On dit qu' M. Brydges qui laissera bientôt la gérance de la Cie. du chemin de fer le Grand Tronc, va remplacer Sir Francis Hincks comme ministre des Finances du Canada.

A. T. Stewart, le riche marchand de New-York, est occupé en ce moment à bâtir cent maisons.

PÉNIBLE ACCIDENT.—Hier après midi, comme M. Petry, de Lévis, qui se faisait conduire par un charretier nommé Thibault, arrivait près des moulins de MM. Banson, Bennett et Cie., entre St. Bonnard et Lévis, le charretier voulut traverser les lisses du chemin de fer du Grand Tronc, dans le temps même où un train venant de l'ouest débouchait à toute vitesse d'une coupée d'où il ne pouvait pas être aperçu. Le sleigh fut frappé et mis en pièces par l'engin et M. Petry fut tué du coup. Le charretier Thibault a aussi été heurté violemment et on a rapporté ce matin qu'il avait les reins cassés.

Le cheval est mort ce matin des suites de ses blessures.—*Canadien du 18.*

Un journaliste de Québec ayant trouvé en arrivant chez lui sa femme endormie sous l'influence de la boisson, eut recours à l'expédient suivant pour la réveiller. Après l'avoir criblée de coups de poing, il prit un tisonnier, le fit rougir à blanc dans le poêle, puis le promena sur le corps de la jeune femme. Les cris lamentables de cette dernière attirèrent les voisins qui surent immédiatement à quoi s'en tenir. On courut à la police, et pendant le temps que les détectives Skeffington et J. Hannette mirent à venir, on parla de lyncher le nommé Darbyson. Mais l'arrivée des détectives le sauva de la peine capitale.

Quant à la jeune femme elle fut immédiatement transportée à l'Hôtel-Dieu. Son état est précaire.

Trois-Rivières, 13 Déc.—Le coroner a tenu une enquête, à Yamachiche, sur le corps d'un vieillard du nom de Bernard Généreux, qui est mort dans le chemin. Il avait laissé sa demeure pour aller chez le voisin. Au moment où il arrivait on l'a vu s'affaisser et tomber par terre. Il a été immédiatement transporté à sa demeure, mais il était mort.

Un nommé Cameron de St. Célestin, a été trouvé mort hier dans sa voiture sur le grand chemin. Le coroner a tenu une enquête et le verdict a été "mort d'une maladie de cœur."

Une dépêche de Fort Garry dit ce qui suit :

"Une députation de mépris français s'est présentée récemment chez le lieutenant-gouverneur de Manitoba, pour demander si on pourrait obtenir une amnistie pour Riél et les autres rebelles. Son Excellence a déclaré qu'elle ne connaissait rien à ce sujet.

TERRIBLE INCENDIE À NEW-YORK.—Le feu s'étant déclaré la semaine dernière, dans la partie supérieure d'un hôtel de la 23e rue, les pompiers se rendirent promptement sur les lieux et lancèrent des jets d'eau sur les flammes qui, à minuit, enveloppaient toute la bâtisse. Après avoir éteint les flammes, ils entrèrent dans les appartements des domestiques et aperçurent